

830

— 4 —

COMMISSION pour l'examen : 1° de la proposition de loi de M. Simonet tendant à faciliter les donations au profit des œuvres d'assistance publique et privée et de celles ayant plus spécialement pour objet le développement de la natalité et la protection de l'enfance. (N° 228, année 1918); 2° de la proposition de loi de M. Simonet tendant à modifier le régime de l'adoption. (N° 229, année 1918.)

(Nommée le 27 juin 1918.)

MM.

- 1° BUREAU : BONY-CISTERNES.
- 2° — FENOUX.
- 3° — BOLLET.
- 4° — LIMON.
- 5° — SIMONET. ... *Secrétaire-Rapport*
- 6° — Étienne FLANDIN. *Président*
- 7° — Henri MICHEL.
- 8° — Dominique DELAHAYE.
- 9° — AUBRY.

6

1901



1901

1901

1901

L'on m'el a eue dix huit — et le 11 juillet  
les membres de la Commission de la protection de l'enfance  
se sont reunis

M. M. Flandin, President  
Delahoye, membre  
Simonot, Secretaire.

G. enre Flandin

A Simonot

Le 7 9<sup>th</sup> 1918,  
Les membres de la Commission de la protection de l'enfance se sont reunis.  
Etant presents: M. M. Flandin, President  
Delahoye, Membre  
Simonot, Secretaire;

M. Simonot a expose sa proposition relative aux donations. Il a ete  
nomme Rapporteur provisoire, et charge de deposer son rapport, a la plus  
prochaine reunion.

Il a ete decide, en outre, que M. le President  
prierait M. le Garde des Sceaux de vouloir bien se rendre au sein  
de la Commission, pour donner son avis sur la proposition de M.  
Simonot, relative a l'adoption.

G. enre Flandin

A Simonot

et le vingt huit Novembre

M. Simonet est autorisé - de faire son rapport sur le don de son

Président Flaming

A. Simonet

Le dix huit Novembre 1910, la Commission s'est réunie, sous  
Présidence de M. Louis Flaming.

Elle a décidé que la question de l'adoption ferait  
l'objet d'une nouvelle réunion, où serait discuté le texte élaboré et communiqué  
par la Société des Etudes législatives, sur le même sujet;

Elle a adopté, sous réserve de l'avis de M. le garde des  
Sceaux, la proposition de loi de M. Etienne Flaming, tendant à compléter  
la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou  
négligés et abandonnés (Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute  
estime et de mon dévouement).

M. Etienne Flaming a été désigné comme Rapporteur.

A. Simonet

Président Flaming

Leçon de 25 Janvier 1920

Grandes - la Flandre  
restent la Belgique

la Flandre dans l'acte de  
son rapport qui manifeste une  
bonne volonté de la Belgique  
qui l'autorise à en faire l'objet

la Belgique

la Belgique

Commissaire

Commissaire

Mercredi 9 octobre 18. 14<sup>H</sup>.

M. Simonet, sénateur,  
légèrement blessé au pied, est dans  
l'impossibilité de quitter sa chambre  
et prie ses collègues de l'excuser de  
ne point venir, aujourd'hui à la  
Commission qui doit se réunir à 3 H.  
au 7<sup>e</sup> Bureau.



Jean Magnan

# SÉNAT

---

LA COMMISSION *relative aux donations au profit des*  
*œuvres d'assistance et au régime de l'adoption*

*A. Roume*

Président : M.

*Flandrin*

Secrétaire : M.

*Simonet*

Rapporteur : M.

*Simonet*